

ANNEXE 1

Assouplissement de la carte scolaire dans la voie générale et technologique de l'enseignement public de l'Education nationale

La priorité est donnée aux élèves du secteur d'affectation. Cependant il est possible de demander un établissement hors de son secteur d'affectation. Les critères de dérogation à la carte scolaire peuvent se traduire par des bonus qui favorisent l'affectation sur les vœux génériques de 2^{de} générale et technologique publique.

Les critères de dérogation qui peuvent donner lieu à un bonus sont les suivants :

- Les élèves en situation de handicap (sur présentation de la dernière notification MDPH ou une copie du dernier GEVASCO) ;
- Les élèves ayant besoin d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (sur présentation d'un certificat médical sous pli cacheté à destination du service médical de l'établissement) ;
- Les élèves boursiers sur critère sociaux (sur présentation d'une copie de l'attribution de bourse) ;
- Les élèves dont le frère ou la sœur est déjà scolarisé en 2^{nde} GT ou en 1^{er} dans l'établissement visé (sur présentation d'un certificat de scolarité) ;
- Les élèves dont le domicile est situé & en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité (exposer la situation par courrier).

Les justificatifs sont à adresser au chef d'établissement d'origine.

D'autres situations peuvent donner lieu à un assouplissement de la carte scolaire et générer des bonus qui sont attribués par les établissements visés c'est-à-dire les établissements souhaités par les élèves. Il s'agit :

- Les élèves sportifs de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle (prendre contact avec l'établissement visé) ;
- Les élèves scolarisés au conservatoire national supérieur de musique et de danse (prendre contact avec l'établissement visé) ;
- Les candidats à une section sportive ou à une section d'excellence sportive (prendre contact avec l'établissement proposant la section envisagée) ;
- Les élèves souhaitant suivre un enseignement optionnel en LVC hébreu ou russe dans les lycées proposant l'enseignement de spécialité correspondant en cycle terminal (prendre contact avec l'établissement visé) .